et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_12-DE

CM-18-11-2025/12

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*18*
Nombre de votants :	*20*
Date de Convocation :	*10/11/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix-Huit Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*

Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Madame** Sophie LEMEZ
Madame Monique JEAN donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Mesdames *Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Sophie LEMEZ*

Objet : PERSONNEL : Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de l'Eure

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que la commune de CONCHES est titulaire d'un contrat d'assurance auprès de RELYENS SPS relatif à la garantie des risques statutaires pour les personnels. Ce contrat couvre à ce jour les seuls risques d'accident de travail / Maladie professionnelle et décès pour les agents affiliés à la CNRACL et prend fin au 31 Décembre 2025.

La commune de CONCHES a demandé à être intégrée à la consultation lancée par le Centre de Gestion qui a approuvé le renouvellement du contrat groupe, selon la procédure négociée et a retenu la proposition de RELYENS SPS / CNP ASSURANCES.

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_12-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
VU le Code de la Commande Publique.
VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;
VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;
VU la lettre d'intention du Conseil Municipal en date du 31 Octobre proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;
VU l'exposé du Maire ;
CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** l'adhésion de la Commune de Conches, à compter du 1er Janvier 2026, au contrat d'assurance groupe 2026-2029) ? jusqu'au 31 Décembre 2029 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL (renseigner les garanties retenues)

Garanties	Choix	Indiquer si franchise (en jours)	Taux
Décès	☒ OUI ☐ NON		**0.23%**
Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	☒ OUI ☐ NON	**10 Jours**	**3.27%**
Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	☐ OUI ☒ NON		*2.99%*
Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	☐ OUI ☒ NON		*0.36%*
Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	☐ OUI ☒ NON	*15 jours en maladie ordinaire*	*2.10%*
Taux global pour l'ensemble des garanties			**3.50%**

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_12-DE

Et / ou

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC
Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1.10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

☐ OUI
☒ NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL
Nouvelle Bonification Indiciaire	☒ OUI ☐ NON
Indemnité de Résidence	☐ OUI ☒ NON
Supplément Familial de traitement	☒ OUI ☐ NON
Régime Indemnitaire	☒ OUI ☐ NON
Charges Patronales	☐ OUI ☒ NON

Autorisent Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à procéder à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Prennent acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt et Un Novembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201